

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES

**RENAULT**

BILLANCOURT (SEINE)

CAPITAL : 120.000.000 FR S



CATALOGUE

DE

PIÈCES DE RECHANGE

POUR VOITURE

**NERVA-GRAND-SPORT**

TYPE ABM 5

**P. R. 306**

FÉVRIER 1936

TELEPHONE : MOLITOR 26-00 (30 LIGNES GROUPEES SOUS CE NUMERO)

INTER : AUTEUIL 31 (4 LIGNES GROUPEES SOUS CE NUMERO)

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : RENOFR - BILLANCOURT

R. C. SEINE 189.286

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

## AVIS IMPORTANT

---

Les paragraphes portant au début la mention « **Pièces spéciales** » ne contiennent que les pièces spéciales pour voiture « **NERVA GRAND SPORT** » **ABM 5.**

Pour les autres pièces, se reporter au catalogue **P. R. 301**, voiture « **Nervastella Grand Sport** » **ABM 3.**



## AVIS IMPORTANT

**PIÈCES D'ORIGINE RENAULT** Nous tenons à avertir notre clientèle que l'on vend des imitations de nos pièces de rechange. Ces pièces sont souvent exécutées avec des matières premières défectueuses ou ayant subi un mauvais traitement ; de plus, elles laissent à désirer comme usinage et interchangeabilité.

Afin de mettre en garde notre clientèle contre des contrefaçons, nous poinçons de notre nom ou de notre marque (LR), (R), (R), (R), la plupart de nos pièces détachées, en particulier les bougies, coussinets, soupapes, pignons, etc. : les autres portent une bande ou plomb de garantie de notre Marque.

Nous prions donc nos Clients d'exiger notre marque de fabrique sur les pièces qui leur seraient délivrées par des intermédiaires, afin d'éviter les mécomptes qui pourraient résulter de l'emploi de pièces détachées ne provenant pas de notre fabrication.

Le montage sur nos châssis de pièces non d'origine, les ruptures ou déformations de ces pièces de qualité inférieure, peuvent occasionner de graves détériorations à d'autres pièces de nos châssis et de notre fabrication ; la garantie dont nous couvrons nos véhicules pendant six mois sera retirée à tout véhicule sur lequel des pièces montées par nous auront été remplacées par des pièces d'une autre origine.

Tous nos agents ont pris, par contrat, l'engagement de ne vendre que des pièces d'origine et de porter sur les factures la mention : *Pièces de rechange garanties d'origine*. Dans votre intérêt et pour votre sécurité, exigez cette indication sur les factures de pièces de rechange que vous achetez.

**COMMANDES** Pour passer commande de pièces de rechange, soit à l'usine, soit à nos agents, il est nécessaire d'indiquer :

1° Le type de véhicule, sa puissance et son symbole ;  
2° Les numéros de livraison et de fabrication du châssis (renseignements indispensables) ;

Le numéro de livraison du châssis se trouve sur la plaque losange fixée sur la planche-tablier, sous le capot ;

3° Le numéro de fabrication de la pièce et sa désignation tels qu'ils sont donnés par le présent catalogue.

Exemple de commande par un Client ne possédant pas de bon de commande, dont le spécimen est reproduit à la page précédente :

« Veuillez nous livrer (contre remboursement par postal, en gare, etc.), pour notre Nerva Grand Sport, type ABM 5, n° de plaque losange 395.348, n° de plaque ovale 2341.

X.S.106.301. — Une plaque de police avant.

**NOTA** Nous appelons « pièce droite », la pièce qui est à droite du conducteur, celui-ci étant à son volant de direction.

**PAIEMENTS** Toutes nos fournitures sont payables au comptant. Les prix que nous communiquons sont donnés seulement à titre indicatif et sans engagement de notre part. Les prix facturés sont toujours ceux en vigueur au moment de la livraison.

Nos commandes sont toujours expédiées contre remboursement lorsque le Client nous téléphone ou nous télégraphie d'un lieu autre que celui où il réside, ou encore lorsque l'envoi est demandé en gare.

Tous les envois sont faits également contre remboursement pour les destinataires qui n'ont pas de compte ouvert dans la maison.

**EXPÉDITIONS** Indiquer exactement l'adresse, le mode d'envoi et la gare desservant la localité.

Sauf instructions, nos envois pour la France sont toujours faits comme suit :

Par poste, comme échantillon recommandé, jusqu'à 500 grammes ;

Par poste, comme lettre recommandée, de 500 grammes jusqu'à 1.500 grammes ;

Par grande vitesse ou vitesse unique, pour tout colis supérieur à 1 kg. 500. Nos expéditions toujours en grande vitesse, sauf contre-ordre, les colis lourds et encombrants ;

Par colis postaux, pour les colis de 0 à 20 kilogrammes, toutes les fois que ce mode d'expédition nous est indiqué par nos Clients ou que son utilisation est moins onéreuse que la grande vitesse ou la vitesse unique (voir tableau ci-après).

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, port et emballage à la charge du Client. L'emballage est facturé au prix coûtant et n'est pas repris.

Vérifier les colis à l'arrivée ; en cas de contestations, faire une réclamation au transporteur qui en est responsable.

## MODES D'EXPÉDITION A UTILISER SUIVANT POIDS ET DISTANCES POUR LES COLIS JUSQU'A 20 KILOGS

I. EXPÉDITIONS EN COMPTE.							
POIDS DES EXPÉDITIONS	DISTANCES KILOMÉTRIQUES						400 et au-dessus
	50	100	150	200	250	300	
Jusqu'à 3 kgs . . . . .	Postal	Postal	Postal	Postal	Postal	Postal	
De 3 à 5 — . . . . .	Vitesse unique ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	Postal
De 5 à 10 — . . . . .	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	jusqu'à 20 kgs
De 10 à 15 — . . . . .	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	
De 15 à 20 — . . . . .	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	V.U. ou G.V.	

NOTA. — Au-dessus de 20 kgs, utiliser Colis à vitesse unique ou Colis express. Au-dessus de 50 kgs, utiliser GV ou PV selon l'urgence.

II. EXPÉDITIONS par GV contre REMBOURSEMENT.	
Suppléments aux prix du tarif normal.	Retour de fonds 3 fr. par 100 fr. ou fract. de 100 fr. 4 fr. au-dessus de 100 jusqu'à 500. 6 fr. au-dessus de 500 jusqu'à 1.000. Au-dessus de 1.000 fr., 4 fr. plus 2 fr. par fraction indivisible de 1.000 francs.

III. EXPÉDITIONS par POSTAL contre REMBOURSEMENT.	
Suppléments aux prix du tarif normal.	Valeur déclarée : 0 fr. 75 par 500 francs ou fraction de 500 francs (maximum 5.000 francs). Retour de fonds { Jusqu'à 500 francs.. = 3 fr. 60 De 500 à 1.000 fr. = 5 fr. De 1.000 à 2.000 fr. = 6 fr. 65

## RETOUR DES PIÈCES A L'USINE (PROVENANCE FRANCE).

a) Retour des pièces non conformes ou envois de pièces modèles.

Les retours et envois de cette nature devront toujours être faits franco de port à l'adresse suivante :

1° Par grande vitesse (Messageries et Colis postaux) :

Usines RENAULT,  
Magasin des Pièces de Rechange,  
En gare de PONT-DE-SÈVRES (Seine-et-Oise).

2° Par petite vitesse :

Usines RENAULT,  
Magasin des Pièces de Rechange,  
En gare de SÈVRES-SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise).

Le colis doit porter, sur l'étiquette extérieure, le nom et l'adresse de l'expéditeur. Une étiquette attachée à chaque pièce doit répéter le nom et l'adresse de l'expéditeur et rappeler le numéro et le type du châssis correspondant, la désignation de la pièce et les numéro et date de facture de l'Usine relative à la fourniture de ces pièces. Mettre également dans le colis le bordereau bleu qui était joint à la pièce reçue de l'usine.

Tout envoi doit, en outre, faire l'objet d'une lettre explicative indiquant d'une façon détaillée les motifs du retour.

#### b) Pièces ou véhicules envoyés en réparation.

Les adresses à mettre sur les colis sont les mêmes que celles ci-dessus suivant qu'il s'agisse de grande ou de petite vitesse, mais la mention « Magasin des Pièces de Rechange » doit être suivie de « pour l'Atelier de Réparation ».

Mêmes recommandations pour l'étiquetage des pièces et pour la lettre explicative adressée au Service Réparations, qui doit indiquer les travaux à effectuer.

Nous accusons réception des pièces ou véhicules qui nous sont envoyés en réparation et, sur demande, nous faisons connaître le montant de ces réparations. Dans ce cas, les travaux ne sont effectués qu'après acceptation de notre devis par le client.

Au cas où le client n'accepterait pas notre devis et nous demanderait le remontage des organes dans leur état primitif, le travail de démontage, de l'établissement du devis et du remontage lui seraient facturés selon le prix de revient.

Nous prions nos clients de nous demander le montant approximatif de la dépense à prévoir dans chaque cas pour l'établissement du devis avant que nous n'entreprenions celui-ci.

#### c) Pièces sous garantie, retournées pour examen.

Mêmes adresses que ci-dessus, mais la mention « Magasin de pièces de Rechange » doit être remplacée par « Commission d'Examen ».

Mentionner, sur l'étiquette attachée à la pièce et dans la lettre explicative, la nature de la défectuosité constatée (voir ci-après le paragraphe *Garantie, Révision*).

## RETOUR DES PIÈCES OU VÉHICULES EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Ces retours doivent être faits franco de port à l'adresse suivante :

#### 1° Par grande vitesse :

Société Anonyme des Usines RENAULT,  
Bureau des Douanes de Billancourt, RENAULT  
Gare de PONT-DE-SÈVRES (Seine-et-Oise)

#### 2° Par petite vitesse :

Société Anonyme des Usines RENAULT  
Bureau des Douanes de Billancourt RENAULT  
Gare de SÈVRES-SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise)

Le colis doit porter, sur l'étiquette extérieure, le nom et l'adresse de l'expéditeur. Une étiquette attachée à chaque pièce doit répéter le nom et l'adresse de l'expéditeur et rappeler le numéro et le type du châssis correspondant, la désignation de la pièce et les numéro et date de la facture de l'usine, relative à la fourniture de ces pièces. Mettre également dans le colis le bordereau bleu qui était joint à la pièce reçue de l'usine.

Tout envoi doit en outre faire l'objet d'une lettre explicative indiquant d'une façon détaillée les motifs du retour.

Il est indispensable de nous adresser, dès le départ du colis, une liste exacte des pièces qu'il contient et de nous indiquer le numéro du véhicule dont elles proviennent.

S'il s'agit d'un véhicule qui nous est adressé de l'étranger pour réparation, bien veiller à ce que les réservoirs d'eau et d'essence soient vidés ; emballer l'outillage et les accessoires, tels que lanternes, phares, trompes, enveloppes de rechange, etc., qui devront être portés sur la déclaration d'expédition, car le Chemin de fer ne se reconnaît responsable que des objets déclarés.

Si l'expéditeur désire obtenir l'entrée en France en franchise temporaire, il doit se mettre d'accord avec un commissionnaire à la frontière, qu'il chargera lui-même de l'exécution des formalités nécessaires et du versement de la caution exigée par l'Administration des Douanes.

Si, le délai de franchise expiré, le véhicule n'est pas réexpédié à son lieu d'origine, il sera, lors de sa sortie, soumis de droit au plein tarif de douane et, de plus, l'expéditeur encourt une amende.

L'admission temporaire peut être aussi obtenue pour les organes du véhicule (moteur, changement de vitesse, essieu, etc.) envoyés en France pour être réparés.

Le nom du commissionnaire expéditeur qui a accompli les formalités à l'arrivée doit nous être communiqué, car la réexpédition doit toujours être faite par son entremise.

En principe, les pièces détachées usagées revenant de l'étranger à titre définitif sont toujours soumises à un droit de douane.

**GARANTIE ET RÉVISION** Nos véhicules sont garantis pendant six mois à dater du jour de la facture, contre tout vice de construction ou défaut de matière, mais sous la réserve expresse que toutes les conditions qui se trouvent indiquées ci-après soient entièrement remplies. Nous ne répondons pas d'une avarie résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation du véhicule, d'une surcharge même passagère ou de l'inexpérience du conducteur. La garantie se borne à l'échange pur et simple de la pièce reconnue défectueuse par nous ou à sa remise en état, à notre convenance, les pièces étant livrées dans nos Usines, sans que nous ayons à participer en aucune manière aux frais de main-d'œuvre occasionnés par le démontage et le remontage, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule. Nous déclinons toute responsabilité à raison des vices ou défauts pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, notamment à raison des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient ou lorsqu'un de nos véhicules aura été transformé, modifié ou réparé en dehors de nos ateliers. Les échanges ou les remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie ne s'étend ni aux organes qui portent la marque des fournisseurs du constructeur, ni aux accessoires, ni aux pneumatiques.

Le vendeur remet à l'acheteur, lors de la livraison du véhicule, une demande de garantie que l'acheteur devra remplir et adresser au Constructeur. Ce dernier lui fera alors parvenir une « Carte de Garantie et de Service » se rapportant au véhicule acheté. Cette carte donne, au propriétaire du véhicule, droit à la garantie de six mois. La « Carte de Garantie et de Service » donne à l'acheteur le droit de faire procéder dans les Ateliers du vendeur, ou en cas d'impossibilité, dans ceux d'un autre concessionnaire de la marque, à une vérification gratuite de son véhicule au moment où il aura parcouru ses 1.000 premiers kilomètres, vérification dont les différents points sont déterminés sur le bon annexé à la « Carte de Garantie et de Service ». Faute d'avoir fait procéder à cette vérification, l'acheteur perdra le bénéfice de la garantie. Les échanges de pièces reconnus nécessaires au cours de cette révision sont soumis aux règles de la garantie.

**CONTESTATIONS** En cas de contestation, le Tribunal de la Seine sera seul compétent, de convention expresse, même en cas de demande incidente ou en garantie. Nos dispositions, acceptations de règlement ou expéditions contre remboursement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.



## TABLE DES MATIÈRES

MOTEUR		Pages
Collecteurs .....		1
DÉMARREUR		
Contacteur .....		2
Capsule à dépression.....		2
BOITE DE VITESSES		
Arbre primaire .....		3
Arbre secondaire .....		3
Arbre intermédiaire .....		3
PARE-CHOCS		
Pare-chocs avant .....		4
Pare-chocs arrière .....		4
RADIATEUR		
Radiateur .....		6
TOLERIE		
Calandre .....		6
Réservoir à combustible.....		6
TUYAUTERIES		
Tuyauterie d'eau .....		7
Tube de servo-contacteur.....		7
INSTALLATION ÉLECTRIQUE		
Commandes sur planche de bord.....		8
Feux de position.....		8
OUTILLAGE		
Outillage .....		8
CARROSSERIE		
Planche de bord.....		9

### AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES PIÈCES

Les numéros des pièces figurant dans le présent catalogue sont des numéros de fabrication et sont précédés de la lettre X. Exemple X. 720.623. Cette lettre X est spéciale à la première édition d'un catalogue et a pour but de rappeler au client qui commande une pièce d'après ce catalogue, sous le numéro précédé de la lettre X, qu'il doit en même temps mentionner le type et le numéro d'ordre du véhicule correspondant (plaque losange de la planche tablier, sous le capot). De son côté, le Magasin des Pièces de rechange, voyant un numéro de pièce précédé de X, fera les vérifications nécessaires et, au cas où ce châssis serait d'une série légèrement différente de celle prévue lors de l'établissement du catalogue, il pourra, à coup sûr, fournir la pièce convenable en corrigeant, s'il y a lieu, le numéro de pièce. Par contre, toute pièce demandée par son numéro de fabrication non précédé de la lettre X, sera fournie conforme à ce numéro.

Le signe \* indique une pièce nouvelle dans le type considéré.

## MOTEUR

Type 450

DÉSIGNATIONS DES PIÈCES	Quantité par Voiture	NUMÉROS DE FABRICATION
-------------------------	----------------------------	------------------------------

### COLLECTEURS

(Pièces spéciales.)

Collecteur d'admission arrière avec bouchon de prise de gaz.....	1	X.7.232.307
Bouchon du trou (diam. 8, pas 100) de prise de gaz sur collecteur d'admission arrière.....	1	X.6.005.883
Joint JR 8 cuivre-amiante du bouchon.....	1	X.7.033.182



## DÉMARREUR

### CONTACTEUR DE LANCEMENT

(Pièces spéciales.)

NOTA. — Ne pas tenir compte de ce paragraphe du catalogue ABM 3, page 37.

Se reporter au chapitre « INSTALLATION ÉLECTRIQUE », page 8 du présent catalogue.

### CAPSULE A DÉPRESSION

NOTA. — Ne pas tenir compte de ce paragraphe du catalogue ABM 3, page 37 (organe supprimé).



## BOITE DE VITESSES

### ARBRE PRIMAIRE

(Pièces spéciales.)

Arbre primaire avec cône de synchronisation, écrou et arrêtoir (24 dents au clabot, 20 dents au pignon)..... 1 X.7.232.351

### ARBRE SECONDAIRE

Clabot de synchronisation (24 dents)..... 1 X.8.106.194  
 Pignon de 2<sup>e</sup> vitesse avec cône de synchronisation (24 dents au clabot, 27 dents au pignon)... 1 X.7.232.352  
 Pignon de 1<sup>re</sup> vitesse (37 dents au clabot, 37 au pignon) ..... 1 X.8.105.068

### ARBRE INTERMÉDIAIRE

Train de pignons intermédiaires (37×32×22×18 dents, à denture hélicoïdale). Long. 246 <sup>mm</sup>/<sub>m</sub> 1 X.8.105.048



## PARE-CHOCS

### PARE-CHOCS AVANT

Pare-chocs avant complet, chromé.....	1	X.7.232.311
Lame maîtresse de pare-chocs avant, chromée avec plaque de police et monogramme....	1	X.7.232.312
Plaque de police avant .....	1	X.8.106.301
Monogramme « NERVA GRAND SPORT » avec sup- port .....	1	X.7.232.313
Monogramme nu .....	1	X.8.107.052
Contre-lame de pare-chocs avant.....	1	X.8.106.293
Contre-lame d'écartement .....	2	X.8.106.596
Boulon HC 10 × 25 d'assemblage des contre- lames .....	2	X.7.403.211
Ecrou HC 10 × 125 du boulon.....	2	X.7.029.005
Support intérieur de pare-chocs avant, chromé	2	X.8.106.597-04
Écusson de pare-chocs, chromé, avec contre- plaque et tige de fixation.....	2	X.7.231.899
Ecrou HC 12 × 150 de la tige de fixation d'écus- son .....	2	X.7.029.007
Support extérieur de pare-chocs avant avec ron- delle soudée, chromé.....	2	X.7.231.902
Vis d'arrêt de pare-chocs avant sur support, chromée .....	2	X.8.106.291-04
Rondelle d'appui de la vis, chromée.....	2	X.8.107.136-04
Boulon HC 12 × 30 de fixation des supports sur contre-lame avec écrou.....	4	X.7.403.307
Ecrou HC 12 × 150 de boulon.....	4	X.7.029.007
Chapeau de main avant.....	2	X.8.106.292
Vis HC 10 × 40 de fixation de chapeau et de pare-chocs sur main avant.....	4	X.7.003.217

### PARE-CHOCS ARRIÈRE

Pare-chocs arrière complet, chromé.....	1	X.7.232.289
Lame maîtresse chromée avec axes filetés soudés	2	X.7.231.921
Contre-lame générale de pare-chocs arrière....	1	X.8.106.282
Contre-lame centrale .....	1	X.8.106.283
Support intérieur de lame maîtresse de pare- chocs arrière, chromé.....	2	X.8.106.281-04

Écusson de pare-chocs chromé avec contre- plaque et tige de fixation.....	2	X.7.231.899
Ecrou HC 12 × 150 de la tige d'écusson.....	2	X.7.029.007
Boulon HC 10 × 30 d'assemblage des contre- lames avec écrou.....	2	X.7.403.213
Ecrou HC 10 × 125 de boulon.....	2	X.7.029.005
Boulon HC 12 × 35 de fixation de support inté- rieur sur contre-lame avec écrou.....	2	X.7.403.309
Ecrou HC 12 × 150 de boulon.....	2	X.7.029.007
Support extérieur de lame maîtresse de pare- chocs arrière avec rondelle soudée, chromé	2	X.7.231.920
Vis d'arrêt de pare-chocs arrière sur support, chromée .....	2	X.8.106.291-04
Rondelle d'appui de vis chromée.....	2	X.8.107.136-04
Boulon H 12 × 30 de fixation de support exté- rieur sur contre-lame.....	2	X.7.403.307
Ecrou HC 12 × 150 de boulon.....	2	X.7.029.007
Patte de fixation de pare-chocs arrière sur lon- geron :		
<i>Droite</i> .....	1	X.8.106.317
<i>Gauche</i> .....	1	X.8.106.318
Boulon HC 12 × 30 de fixation de patte sur pare- chocs .....	2	X.7.403.307
Ecrou HC 12 × 150 de boulon.....	2	X.7.029.007
Vis HC 10 × 22 de fixation de la patte sur lon- geron .....	4	X.7.003.209
Vis HC 10 × 16 de fixation de pare-chocs sur traverse support de pare-chocs.....	2	X.7.003.203



## RADIATEUR

---

*(Pièce spéciale.)*

Radiateur complet ..... 1 X.7.231.789

---

## TOLERIE

---

### CALANDRE

*(Pièces spéciales.)*

Patte d'attache de calandre sur radiateur..... 2 X.8.107.163  
 Vis HC 6 × 12 de fixation de patte d'attache sur radiateur ..... 2 X.7.003.003  
 Boulon HC 6 × 14 de fixation de patte d'attache sur calandre ..... 2 X.7.403.005  
 Ecrou HC 6 × 100 de boulon..... 2 X.7.029.001

### RÉSERVOIR A COMBUSTIBLE

Tubulure de remplissage sur carrosserie (*pour coupé*) ..... 2 X.7.231.136



## TUYAUTERIES

---

### TUYAUTERIE D'EAU

*(Pièces spéciales.)*

Raccord supérieur caoutchouc (39 × 47, longueur 110  $\frac{m}{m}$ )..... 1 X.2.511.118  
 Raccord inférieur de radiateur et de pompe, caoutchouc (39 × 47, longueur 70  $\frac{m}{m}$ )..... 2 X.765.292

### TUBE DE SERVO-CONTACTEUR DE DÉMARRAGE

NOTA. — *Ne pas tenir compte du paragraphe du catalogue « ABM 3 », page 112, les pièces indiquées étant supprimées.*



## INSTALLATION ÉLECTRIQUE

### COMMANDES SUR PLANCHE DE BORD

*(Pièce spéciale.)*

Contacteur de lancement de démarreur..... 1 X.8.025.353

### FEUX DE POSITION

Feu de position d'aile avant avec lampe, chromé 2 X.7.231.880  
 Lampe navette de feu de position (6 volts, 3 b.) 2 X.8.024.967  
 Voyant rouge ..... 2 X.4.253.455  
 Étrier fixant le voyant rouge ..... 2 X.4.253.514  
 Plaquette support de lampe avec borne d'arrivée 2 X.7.231.881  
 Vis de serrage du câble..... 2 X.7.050.834  
 Vis de fixation de la plaquette sur le corps,  
 chromée ..... 4 X.7.050.402-04  
 Joint caoutchouc d'étanchéité..... 2 X.4.253.513

### OUTILLAGE

Clef tube pour bougie de 14 et de réglage de  
 phare ..... 1 X.8.107.595



## CARROSSERIE

### PLANCHE DE BORD

*(Pièces spéciales.)*

Planche de bord avec vide-poche, peinte faux  
 bois *(pour conduite 4 portes et coupé)* :

*Direction à gauche*..... 1 X.7.232.332  
*Direction à droite*..... 1 X.7.232.334

Planche de bord avec vide-poche, peinte faux  
 bois *(pour cabriolet et coach décapotables)* :

*Direction à gauche*..... 1 X.7.232.333  
*Direction à droite*..... 1 X.7.232.335



